ASSOCIATION FONCIERE
DE
DURMENACH
Siège : MAIRIE DE DURMENACH (68480) Haut-Rhin
☎ 03.89.25.81.02
✉ Mairie de Durmenach 16, rue de l'Ill
FAX 03.89.25.88.29

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
31 JAN. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Sous la présidence de M. Dominique SPRINGINSFELD, Président.
Membres présents : MM. Denis BURGER - Joseph MISSLIN - Ernest NIEFERGOLD - Jean-Luc ROEMER.
Etait également présent : M. Olivier SPRINGINSFELD (représentant la commune).
Absents excusés : MM. Roger OTT - Jean-Louis RUCKLIN et M. le délégué de la DDT
Secrétaire de séance : Mme Myriam RICHART.

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

3 - Budget
Taux de Cotisation

Le taux de cotisation reste fixé à **21.00 €/ha pour les années 2020 -2021 et 2022.**

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Durmenach le 28 janvier 2020
Le Président : Dominique SPRINGINSFELD

ASSOCIATION FONCIERE DURMENACH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cetacte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.